

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

D2023/48

L'an deux mille vingt-trois, et le 12 octobre, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 5 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, à l'usine d'eau potable sur la commune de Calmont (31560).

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Patrick BECOURT, Daniel BELONDRADE, Serge BERENGUER, Thierry BONCOURRE, Danielle DALE, Christophe DEMESSANCE, Franck DE YZAGUIRRE, Claude DIDIER, Eric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Béatrix GIRAULT, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSZYN, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Jean-Louis MAGGIOLO, Abdelrani MAHCER, Serge MARQUIER, Eric MARTY, Joël MASSACRIER, Guy MERCADIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, René PACHER, Jean-Louis REMY, Jean-Pierre ROCHETTE, Michel TOUJA.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Henri Pierre BRANCOURT, Aurélie CANTIE, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Christophe FREZOU, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Louis MARETTE, Dominique MARQUET, Olivier MEROU, Patrick PALLEJA, Marielle PEIRO, Francette ROS NONO, Delphine TATREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Aurélie CANTIE procuration à René PACHER
- Michel DEL PONTE procuration à Franck YZAGUIRRE
- Marielle PEIRO procuration à Sylvain JUSTAUT

Secrétaire de séance : Monsieur serge MARQUIER

DOSSIER DE DEMANDES DE SUBVENTION AEP PROGRAMME DÉPARTEMENTAL 2024

Nouvelles demandes au titre du programme départemental 2024

Le programme des travaux du SPEHA pour l'année 2024 a été présenté et validé par Conseil Syndical du 12 octobre 2023. Certaines opérations seront confiées à des entreprises extérieures après consultation publique et d'autres travaux seront réalisés en régie par les services du SPEHA.

Parmi les nouveaux travaux prévus en 2024, certains pourraient être éligibles à l'appel à projet 2024 du CD31 sur le renouvellement des réseaux d'eau potable, dont le taux d'aide est encore inconnu à ce jour (mais qui sera de 20 % minimum). Le SPEHA souhaite soumettre ces demandes de subvention au CD31 début 2024.

Les opérations concernées par ces demandes de subventions et le tableau de financement sont présentés dans le tableau suivant :

Recettes	Montants en €	Dépenses	Montants en €
Subvention du Conseil Départemental 2024 (20 %)	392033,60	Renforcement de conduite, Rue de la République à Nailloux (mutualisés avec les travaux de voirie de la commune) -	230 000
		Déplacement de conduite sous une future voirie dans le cadre d'un projet de lotissement à Calmont - Chemin du Mercier - La Belle Allée - 600 ml en DN 150	190 000
		Déplacement de conduite en fonte de diamètre 200 mm sur 300 ml dans le cadre d'un projet de lotissement communal - Commune de Aignes	90 000
Emprunt caisse prêteuse	1 176 101	Renforcement de la conduite de distribution en DN050 mm du château d'eau de Louise (Gaillac Toulza) vers le château d'eau d'Esperce sur 3500 ml - 2ème opération	950 000
Participation du syndicat (fonds propres)	392033,60	Remplacement de branchements en plomb	50 000
		Réhabilitation du château d'eau de LAGARDE	200 000
		Déplacement d'une conduite en fonte de diamètre 200 mm sous voirie et renforcement en diamètre 250 mm sur 230 ml - Lagardelle (régie)	90 000
		Remplacement des canalisations en PVC avec problématique CVM - 2024 - 6000 ml (communes de Miremont, Beaumont, Lagardelle) (régie)	160168
Montant TOTAL € TTC	1 960 168	Montant total € HT	1 960 168
		TVA (20 %)	392033,60
		Montant total € TTC	2 352 202

Demande de tranches complémentaires au titre du programme départemental 2024

Par délibération du 01 décembre 2022 (D2022_41), des opérations des travaux ont déjà fait l'objet de subventions sans attribution directe au titre du programme départemental 2022 pour une première tranche. Il est proposé de demander l'attribution de la tranche n°2 de l'opération ci-dessous :

Travaux avec 1ère tranche financière déjà attribuée									
n°MGDIS	Num SPEHA	Intitulé	Numéro action SDAEP	Type travaux	Période de réalisation	Montant estimatif en € HT	DECISION CD31	Montant à demandé pour la T2 € HT	Montant subvention potentiel pour 2024 (T2) - 40 %
A venir	2024_002	Travaux de renforcement du réseau AEP en DN250 sur 2,5 km depuis le CE de Louise jusqu'à Plaine Laurette - TRANCHE FINANCIERE N°2 du dossier 24781	13 15	Entreprise extérieure	S1 2023	713 027,00	Déjà attribué T1 : 30 000 (montant T1 : 150 000 € HT)	349830	139932
Sous-total								349830	235682

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Envoyé en préfecture le 20/10/2023
 Reçu en préfecture le 20/10/2023
 Publié le 23/10/2023
 ID : 031-200079804-20231012-D2023_42-DE



Recettes	Montants en €	Dépenses	Montants en €
Subvention du Conseil Départemental 2024 (20 %)	139931,96	Travaux de renforcement du réseau AEP en DN250 sur 2,5 km depuis le CE de Louise jusqu'à Plaine Laurette - TRANCHE FINANCIERE N°2 du dossier 24781 (montant total du projet 713027 € HT)	349 830
Emprunt caisse prêteuse	139 931,96		
Participation du syndicat (fonds propres)	69965,98		
Montant TOTAL € TTC	349 830	Montant total € HT	349 830
		TVA (20 %)	69965,98
		Montant total € TTC	419 796

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet concernant la réalisation des travaux et son plan de financement,
- de s'engager à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées,
- de s'engager à terminer les travaux et à solder la subvention susceptible d'être attribuée avant le 31 décembre 2026 (soit 3 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit la décision arrêtant la programmation),
- de demander l'aide du Département de la Haute Garonne,
- de donner mandat au Président pour signer les pièces nécessaires à la consultation du Maître d'Œuvre, à la consultation des entreprises par appel d'offres ouvert, à la signature du contrat de maîtrise d'œuvre et du marché travaux ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation des travaux,
- d'approuver l'ordre de priorité ci-avant présenté.

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.



Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le 23/10/2023

ID : 031-200079804-20231012-D2023_42-DE



Le Président
Jean-Louis REMY

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le **23/10/2023**



ID : 031-200079804-20231012-D2023_42-DE